

Dijon le 15 janvier 2024,

## **COMPTE RENDU AUDIENCE SYNDICALE AVEC LA DT 21/71**

Le SNPES-PJJ/FSU avait formulé une demande d'audience syndicale en urgence afin d'aborder quatre points d'actualité sur notre territoire.

### **CEF CHATILLON S/S : 15.12 -> 22.12 : Bilan d'une réouverture éphémère !**

Le SNPES-PJJ/FSU s'inquiète de cette nouvelle suspension d'activité qui conduit au missionnement des agents sur les services du territoire, jusqu'au 31.01.24. Alertée par notre organisation syndicale, la DT a certes pris le temps de recevoir chacun des agents pour mettre en œuvre ces missionnements mais la situation des collègues reste précaire et insécurisante.

Nous avons interpellé la DT sur le respect du droit des agents dans cette période et notamment la question des frais de déplacement et de repas liés à leur lettre de mission.

Dans l'hypothèse d'un renouvellement de ces missionnements, au-delà du 31.01.24, nous avons exigé que chaque agent soit à nouveau reçu et associé aux décisions qui les concerne. Le SNPES demande que soit étudiée la possibilité de missionner **des agents au plus proche de leur domicile**, y compris hors DIR. Cela permettrait de réduire le degré d'inconfort dans cette période incertaine et anxiogène.

**Par ailleurs, pour le SNPES-PJJ/FSU, soutenir qu'une énième tentative de reprise de l'activité, conjointement à une phase de travaux de grande ampleur est réalisable relève de la pure folie ! Nous avons porté notre revendication de suspension totale de l'activité pendant cette période, dans l'intérêt des agents et des jeunes confiés.**

### **UEAJ CHALON S/SAONE : Des techniques de management autoritaire qui font du mal...**

L'équipe avait sollicité notre organisation afin d'être accompagnée dans les difficultés relationnelles avec sa hiérarchie. Suite à notre interpellation, la DT s'est saisie de ce dossier en proposant une rencontre dans un délai court. La DT annonce engager un travail de fond en lien avec les cadres de proximité et ce dès le 2 février 2024 afin d'établir **un plan d'action** pour tenter d'apaiser cette situation. D'ores et déjà le principe de proposer un suivi de l'équipe par la psychologue du travail est acté.

Les agents, marqués ces derniers temps par l'incendie de leurs locaux puis par des problèmes d'inondations ont besoin d'être soutenus, écoutés par leur hiérarchie. **Leur capacité de résilience,**

leur engagement professionnel et leur sens du service public, bien que reconnus par tous ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt ! Il est en effet grand temps que cette équipe retrouve des conditions de travail acceptables et que cessent les mesures permanentes de pressurisation et de contrôle.

#### **UEMO DIJON : des PEAT exponentielles qui épuisent !**

Une nouvelles fois, le SNPES-PJJ/FSU interpelle la DT sur le volume important des saisines PEAT et sur le champ d'intervention de l'astreinte DT. Confrontés régulièrement à des déferlements multiples, avec des déplacements potentiels, y compris le weekend, il est inadmissible que des agents se trouvent seuls en situation de travail et/ou au-delà de l'amplitude légale de 13 heures journalières.

Nous demandons à ce qu'un travail institutionnel d'envergure soit mené en direction de la juridiction afin de réguler l'usage excessif du déferrement. Face à une politique pénale agressive, le SNPES demande l'octroi urgent de moyens supplémentaires et une véritable prise en compte de l'exercice de la mission PEAT dans tous les services de milieu ouvert par une baisse significative des normes.

La DT nous informe se saisir de ce dossier en rencontrant la Présidente de la Cour d'appel de Dijon et le Procureur de la République.

**UEHC DIJON : Moins de 9 mois après le premier, la DTA finalise le rapport du second contrôle exercé sur cette structure pour faire des préconisations. Les conclusions doivent être rendus dans les prochains jours. Nous regrettons que le rapport ne puisse être communiqué aux organisations syndicales représentatives des personnels. Que peut bien justifier ce manque de transparence ?**

**En conclusion bien que la nouvelle Directrice territoriale s'efforce d'adopter une posture différente de son prédécesseur de par sa volonté affichée de dialogue, notre organisation syndicale ne saurait s'en contenter. Face à la situation de souffrance professionnelle dans laquelle se trouvent de nombreux agents, nous attendons des actes forts.**